

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 17 décembre (17/12/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 11 décembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**,

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Colette ROLLET (représentée par Monsieur le Maire), M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Christine HEMERY), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Sabine AUGE (représentée par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT EXCUSES :

Mme Sandrine PIAROU, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur GOZZO est nommé secrétaire de séance.

03 – 17 décembre 2019

### ***3. Délibération portant modification et approbation du tableau des effectifs***

Rapporteur : Monsieur Le MAIRE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de la réorganisation de la modification du tableau des effectifs :

**Considérant** que suite à un mouvement en interne au service Etat-Civil il y a lieu de créer 1 poste d'adjoint d'animation au service Animation à temps non complet et de supprimer un poste de Rédacteur territorial ;

**Considérant** qu'il y a lieu de créer un poste d'Assistant socio-éducatif principal à temps non complet 14/35<sup>ème</sup> afin de prendre en compte l'augmentation du temps de travail permettant de couvrir les missions relatives à la lutte contre habitat indigne, la déclaration locative et le contrôle des obligations sociales ;

**Considérant** que suite à la création de postes par délibération du Conseil municipal du 26 septembre 2019, il y a lieu de supprimer en contre-partie les postes d'origine ;

**Vu** l'avis du Comité Technique du 14 octobre 2019,

Aussi, propose-t-il aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs en conséquence :

Nbre	SUPPRESSIONS DE POSTES			CREATIONS DE POSTES		
	Date	Description	Effectif	Date	Description	Effectif
1	01-02-2020	Rédacteur territorial	35:00	01-01-2020	Adjoint d'animation	32:00
				01-01-2020	Assistant socio-éducatif 1 <sup>ère</sup> classe	14:00
1	01-01-2020	Opérateur principal des APS	35:00			
1	01-01-2020	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	32:00			
1	01-01-2020	Agent de maîtrise	35:00			
1	01-01-2020	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35:00			
2	01-01-2020	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35:00			
1	01-01-2020	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35:00			

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.1111-2 ;

**Vu** la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

**Le Conseil Municipal,**  
**après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré,**  
**à 25 voix pour et 2 abstentions (Mme DULAC, M. CHARLES),**  
**décide :**

**D'APPROUVER** les suppressions et créations de postes décrites ci-dessus,

**D'APPROUVER** le tableau des effectifs tel qu'il résulte de ces modifications,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

Pour copie conforme  
Moissac le 19 décembre 2019

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :